

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL**

**De la Commune d'ASPREMONT (06790)**

**Séance du 14 octobre 2021**

L'an deux mille vingt et un le quatorze octobre 2021 à 19h00, le Conseil Municipal de la Commune régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, sous la présidence de Monsieur le Maire, Pascal BONSIGNORE

Date de  
convocation :  
8.10.2021

**Présents :**

M. BONSIGNORE Pascal

M. Joël PIERACCINI

M. GIAUFFRET-SIMONGIOVANI Caroline

M. ARZANI Jean-Pierre

Mme FAYOLLE Patricia

M. CHAIX Michel

Mme PERNOT Chantal

M ANDRIO Franck

M. MERCIER Thierry

M. COUBETERGUES Benoît

M. BARBIER Olivier

Mme VONNER Isabelle

Mme DI BARTOLO Claire

M. LE MORVAN Gilles

Mme HAM Emmanuelle

Mme ASSO CHARNET Geneviève

**Excusés :**

- Madame Cathy LEURETTE a donné pouvoir à Monsieur Jean-Pierre ARZANI
- Madame Laure GIGNOUX a donné pouvoir à Emmanuelle HAM
- Madame Elisabeth LEBRETON

Isabelle VONNER a été nommée secrétaire de séance.

Nombre de conseillers en exercice : 19

Présents : 16

Pouvoirs : 2

Votants : 18

**POINT N° 4 - MISE EN PLACE D'ATELIERS THEATRE A DESTINATION DES ENFANTS :  
TARIFICATION ET EXTENSION DE LA REGIE PERISCOLAIRE ET RESTAURATION**

Reçu le 18/10/2021  
Publié le 18/10/2021

Vu l'article L2331-2 du Code Général des Collectivités Territoriales qui détermine les types de recettes non fiscales de la section de fonctionnement.

Vu l'instruction codificatrice N° 06-031-A-B-M du 21 avril 2006 portant sur le fonctionnement des régies de recettes, d'avances des collectivités territoriales et de leurs établissements publics.

Considérant la mise en place d'un Programme Educatif de Territoire visant la coordination des différents temps d'accueil des enfants autour d'objectifs communs et le développement d'activités culturelles et sportives sur les temps scolaires, périscolaire et extrascolaire et de la volonté de la commune d'initier un partenariat avec le Théâtre National de Nice pour la mise en place d'ateliers théâtre.

Considérant la mise en place d'ateliers à compter du 21 octobre tous les jeudis sur le temps périscolaire.

Considérant la proposition d'une tarification de 25 euros par mois pour la mise en place de cette nouvelle activité.

Il est proposé au Conseil Municipal de valider la tarification de 25 euros par mois ainsi que l'extension de la régie restauration et périscolaire pour permettre les encaissements de ces nouvelles recettes.

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité des membres présents et représentés :**

- de valider la tarification de 25 euros par mois ainsi que l'extension de la régie restauration et périscolaire pour permettre les encaissements de ces nouvelles recettes

FAIT et DELIBERE en Mairie les jours, mois et an que-dessus.  
Au registre sont les signatures.

Aspremont, 15 octobre 2021

Le Maire,



Pascal BONSIGNORE